Commune de CHAMBÉON (42)

FOREZ-EST communauté de communes

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1 PLAN DE ZONAGE

Planche Globale - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme
Approbation le : 09/11/2010

Révisions et modifications :
- Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 23/09/2026
- Modification n° 1 approuvée le 23/09/2026

Référence : 52007
Fichier source : 52007_PLU_4612_ZONAGE

EODD ingénieurs conseils
REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Zonage
- UB : Noyau historique
- UBi : Noyau historique, caractère inondable de la zone
- UC : bassin d'habitat récent en continuité immédiate du bourg
- UF : Zone d'activité existante
- AUa : Zone d'urbanisation future en continuité du bourg
- AUa1 : Sous secteur d'urbanisation future en continuité du bourg
- AUa1i : Sous secteur d'urbanisation future en continuité du bourg, caractère inondable de la zone
- AUa2 : Sous secteur d'urbanisation future après remplissage du sous secteur AUa1
- AUa2i : Sous secteur d'urbanisation future après remplissage du sous secteur AUa1, caractère inondable de la zone
- AUaf : Zone d'urbanisation future en continuité de la zone UF
- AUF : réserve d'urbanisation future suivent pour les activités economiques
- A : Zone Agricole
- Ai : Zone Agricole, caractère inondable de la zone
- N : Zone Naturelle
- N : Zone naturelle à dominante aquatique
- Ngi : Zone naturelle carrières (exploitation des graviers)
- Ngit : Zone naturelle carrières (traitement des graviers)
- Ni : Zone naturelle, caractère inondable de la zone
- NL : Zone de tourisme et de loisirs
- NLi : Zone de tourisme et de loisirs, caractère inondable de la zone

Prescriptions
- Emplacement réservé
- Limitation des accès
- Marge de recul
- Marge de recul A72
- Périmètre de protection du bâtiment agricole situe à proximité immédiate du bourg
- Espaces boisés à protéger
- Zone humide à protéger
- Espace boisé classé à protéger: arbre remarquable
- Espaces boisés classés à créer: Haies paysagères

250 0 250 500 m